

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
et le **VINGT NEUF MARS**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 19

AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'un fonds de concours
au profit de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

Programme voirie 2022

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

Considérant l'arrêté N°2016319-0012 signé par le Préfet de la Drôme en date du 14 Novembre 2016 portant sur la constitution de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale,

Considérant que le Conseil de Communauté du 9 mai 2017 a approuvé, à la majorité, sa volonté de voir la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, exercer au titre des compétences optionnelles, la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie »,

Considérant la délibération du 29 mai 2017, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal, relative au transfert des compétences optionnelles à la CCBDP,

Il est proposé de recourir à la signature d'une convention de fonds de concours afin d'assurer, conjointement avec la CCBDP, le financement des travaux de voirie sur le territoire de la Commune de NYONS hors agglomération.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Sur un montant total de dépenses de 86 551,82 € H.T., le montant du fonds de concours proposé sera de 12 000 € pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette convention pour le versement d'un fonds de concours.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

